

A ne pas publier avant le 6 octobre

UN-HABITAT

THE CHALLENGE OF SLUMS



La ville « inclusive » : un objectif difficile à atteindre

Le Rapport de l'ONU-HABITAT explique par l'échec des politiques, une mauvaise gouvernance, la corruption et un manque fondamental de volonté politique la persistance de la pauvreté urbaine et l'expansion des taudis dans les pays en développement – il souligne l'urgence d'une action politique et économique reposant sur le droit fondamental à un logement décent et à une vie meilleure

Si la misère et des conditions de vie effroyables continuent de régner dans les villes des pays en développement, ce n'est pas parce qu'on a pas su trouver des solutions applicables. Il faut plutôt mettre en cause l'étroitesse des priorités politiques et économiques qui ne visent pas à satisfaire les besoins de la population de façon équitable et durable. Il est désormais évident que les approches efficaces en matière de développement urbain sont celles qui tiennent compte des droits de l'homme fondamentaux dans les solutions envisagées. La récente publication de l'ONU-HABITAT *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003* prône une approche intégrée du développement tenant compte des droits de l'homme – une approche fondée sur la promotion de la liberté, du bien-être et de la dignité de l'individu, dont le « rôle central » est souligné.

Les projets qui visent à remédier à la pauvreté urbaine et au problème des taudis doivent désormais avoir un objectif beaucoup plus large que l'augmentation de l'offre de logements abordables et de services matériels. Pour réussir aujourd'hui, les projets d'amélioration des zones urbaines doivent être stratégiques, intégrés et globaux, les résultats étant mesurés en termes d'amélioration de l'équité sociale, de développement durable des villes et d'implication de toutes les parties prenantes, surtout les membres marginalisés et les plus vulnérables de la société.

Si l'on peut s'y prendre de nombreuses manières pour améliorer les zones urbaines, d'après le Rapport c'est « la réhabilitation participative des taudis » qui est maintenant considérée comme le meilleur moyen de remédier aux problèmes des taudis existants, en rénovant l'infrastructure et en octroyant des prêts pour la restauration de l'habitat sans déplacer de larges populations de citoyens pauvres qui n'ont pas d'autre endroit où aller. Mais pour réussir – et être viables – les projets de réhabilitation des taudis doivent être réalisés dans le cadre d'une stratégie globale de développement politique, économique et social de la ville. Les auteurs du Rapport considèrent que les initiatives de réhabilitation des taudis doivent être intégrées et déterminées par les conditions locales, en tirant parti de la considérable énergie inexploitée des habitants des taudis et de leurs organisations représentatives. Elles doivent en outre s'inscrire logiquement dans les efforts formels de développement déployés pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. C'est seulement dans ces conditions que l'on pourra passer de villes avec des taudis améliorés à des villes sans taudis.

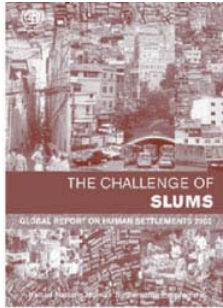
Le Plan d'action « Villes sans taudis »

En septembre 2000, les dirigeants des pays du monde se sont réunis à l'Organisation des Nations Unies pour le Sommet du Millénaire afin d'identifier plusieurs objectifs généraux et des cibles spécifiques mesurables pour l'amélioration des conditions de vie au 21^{ème} siècle. L'une des cibles définies alors a été d'améliorer la vie de 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. C'est pour atteindre cet objectif qu'a été conçu le Plan d'action « Villes sans taudis ». Ce plan d'action est appuyé l'ONU-HABITAT et la Banque mondiale, dans le cadre de l'initiative Alliance pour l'avenir des villes, et appelle la communauté internationale du développement à adopter une nouvelle unité d'objectif axée sur l'amélioration des conditions et du niveau de vie des citoyens pauvres.

D'après le Rapport de l'ONU-HABITAT, le Plan d'action « Villes sans taudis » vise la réhabilitation des taudis urbains et des colonies de squatters les plus sordides, insalubres et vulnérables du monde en développement. Il s'inspire des programmes communautaires de réhabilitation des taudis qui ont donné de bons résultats, mais, en encourageant l'idée de stratégies de développement urbain, il s'intéresse aussi aux problèmes institutionnels et opérationnels plus larges qui font obstacle à leur durabilité. En soutenant les autorités nationales et locales cherchant à mettre en œuvre des programmes de réhabilitation des taudis au niveau urbain et national, le Plan d'action vise à mettre en marche un mouvement mondial qui transformera la vie d'un grand nombre des citoyens les plus vulnérables et les plus marginalisés.

Les auteurs du Rapport avancent que l'objectif du Millénaire peut être réalisé si les gouvernements et les organismes de développement prennent les engagements à long terme nécessaires en termes de volonté politique et de ressources financières. Ils notent aussi que, si l'objectif du Millénaire paraît peu ambitieux compte tenu de l'ampleur des problèmes que posent et que poseront au niveau mondial la pauvreté urbaine et l'expansion correspondante des taudis, c'est un premier pas critique de ce qui doit devenir un effort soutenu de création de villes véritablement « inclusives » et d'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés.

1200



UN-HABITAT

THE CHALLENGE OF SLUMS



Le Plan d'action suppose six activités essentielles. La capacité des gouvernements des pays en développement de concevoir et de mettre en œuvre des politiques appropriées doit être renforcée, ces politiques devant permettre de surmonter les obstacles institutionnels à l'amélioration urbaine et d'encourager l'engagement, la détermination et l'implication au niveau local. Les programmes de réhabilitation doivent être conçus au niveau national et urbain. Des systèmes régionaux et mondiaux d'acquisition de connaissances et d'apprentissage doivent être mis en place et maintenus, en tenant compte des enseignements tirés par ceux déjà étroitement impliqués dans les programmes de réhabilitation des taudis. Les gouvernements et les organismes de développement doivent investir dans les taudis, fournir des services d'infrastructure et municipaux de base dont le fonctionnement et l'entretien doivent être assurés par la communauté. Ils doivent aussi investir dans le renforcement de la capacité de nombre de partenaires de la société civile, qui peuvent à leur tour aider les gouvernements et les communautés à faire leur travail bien et à l'échelle. En outre, la réhabilitation des taudis doit bénéficier d'un solide esprit d'initiative et d'une large acceptation politique à tous les niveaux et par tous les partenaires participants à la mise en œuvre du Plan d'action « Villes sans taudis ». A la base de toutes ces activités, on trouve la notion d'intégration, l'évolution vers des villes « inclusives » exigeant une approche du développement fondée sur les droits de l'homme.

Pour arriver à des villes « inclusives », il faudra d'importantes réformes de la gouvernance, au niveau national et local. De plus, selon les auteurs du Rapport de l'ONU-HABITAT, une vision stratégique s'impose de ce qu'est véritablement une ville ou de ce qu'elle pourrait devenir. Cette vision stratégique est indispensable pour arriver à des villes véritablement inclusives et vivables. L'efficacité de la vision dépendra de la mesure dans laquelle elle est partagée par tous les citoyens, en particulier les pauvres et les défavorisés. Cela dépendra à son tour de la mesure dans laquelle la prise de décisions est réformée dans les villes des pays en développement et la bonne gouvernance est encouragée par la communauté du développement.

Vers des villes « inclusives »

Parmi les bonnes pratiques recommandées pour améliorer la gestion urbaine, on peut citer les suivantes :

- Mise en œuvre pour la réhabilitation des taudis de stratégies concertées associant l'auto-assistance et l'appropriation locale, qui constituent la forme d'action recommandée face à la médiocrité des conditions et des services dans les taudis existants ;
- Renforcement de la sécurité d'occupation comme moyen d'améliorer la vie des habitants des taudis et de leur donner un plus large accès aux services urbains, aux moyens de financement et aux possibilités de génération de revenus ;
- Prise en compte des interactions entre l'utilisation des terrains, les transports et l'infrastructure, en veillant tout particulièrement à ce que les nouvelles constructions bénéficient aux pauvres comme aux nantis et que les incidences négatives et les déplacements soient réduits au minimum pour les communautés pauvres ;
- Accroissement des possibilités d'emploi grâce à l'aide aux petites entreprises et à des mesures d'atténuation de la pauvreté, notamment le recours à des technologies adaptées pour la fourniture d'infrastructures et de logements qui soient abordables et offrent des possibilités d'emploi ;
- Mobilisation de financements en zones urbaines pour les entreprises et le logement, par l'intermédiaire d'institutions de microfinancement et en favorisant la participation des banques et d'autres organismes de placement dans les investissements dans le logement et l'infrastructure ;
- Mise en œuvre de l'approche de la « ville inclusive » par les autorités locales qui sont de plus en plus réactives et redevables envers leurs citoyens ; en veillant à ce que tous les administrés en bénéficient et en appliquant les principes de bonne gouvernance ;
- Formation de partenariats entre les différents niveaux de l'administration, les ONG et le secteur privé et les citoyens représentés par les organisations communautaires ;
- Etablissement de véritables formes de coordination intersectorielle et intergouvernementale qui permettent l'intégration de la planification de haut en bas pour réaliser les objectifs nationaux avec la planification participative de bas en haut de sorte que les besoins locaux et communautaires soient placés au centre des débats sur les politiques à suivre.

GRHS/03/FB3

Le présent article de l'ONU-HABITAT peut être repris ou cité à condition d'indiquer que l'ONU-HABITAT en est la source. Les photographies correspondant à cet article peuvent être consultées sur notre site Internet. Pour tout complément d'informations s'adresser à : M. Sharad Shankardass, Porte-parole, Mme Zahra Hassan, Chargée de liaison avec la presse et les médias, Groupe des relations avec la presse et les médias, téléphone : (254 20) 623153/623151/623136, télécopieur : (254 20) 624060, courriel : habitat.press@unhabitat.org, site Web : www.unhabitat.org